

ristie dont elle détacha plusieurs pierres ; puis, s'introduisant dans l'église, elle marqua son passage sur quelques paremens d'autel et autour d'un monument sépulcral placé sur un des murs de l'intérieur. La proximité du fluide électrique fit que le bedeau, qui sonnait l'angelus à ce moment, resta quelque temps immobile et sans connaissance.

— Les trois officiers de Sa Majesté, dont l'un appartient aux Queen's Light Dragoons et les deux autres au 1er Régiment Provincial, accusés d'avoir incendié dernièrement l'église de Philipsburg, de ce côté-ci de la frontière, ont été logés dans la prison de Montréal, pour y attendre leur procès.

---

### COLLÈGE DE ST. HYACINTHE.

Mercredi, le 21 du courant, auront lieu les exercices littéraires du Collège de St. Hyacinthe, en deux séances. Ces séances publiques, destinées à faire connaître le plan d'études actuellement suivi dans l'institution, seront précédées de deux jours d'examen privé. Elles commenceront la première à 8 heures du matin, et la seconde vers 2 heures de l'après-midi.

J. LA ROCQUE, PTRE. DIRECTEUR.

St. Hyacinthe, 5 juillet, 1841.

---

### PROCÉDÉS PARLEMENTAIRES.

Kingston, Vendredi 25 juin 1841.

L'assemblée se rendit auprès de Son Excellence le gouverneur-général à 8 heures hier au soir, le temps qui lui avait été indiqué. La demeure de Son Excellence est à près d'un tiers de lieue à l'ouest du ci-devant Hôpital-Général, où se tiennent maintenant les séances de la législature. Elle est agréablement située, sur un coteau faisant face au lac. M. l'orateur de l'assemblée, M. le greffier et son adjoint, et presque tous les membres, s'y rendirent à pied. Son Excellence les reçut en cérémonie. L'adresse ayant été lue par l'orateur, Son Excellence dit qu'elle les remerciait, espérant qu'ils lui aideraient à avancer la prospérité de la province.

— L'honorable procureur-général conseiller exécutif Draper a expliqué ses objections à la nomination, proposée par Mr. Moffat, de comités permanents comme il en était nommé par l'assemblée du Bas-Canada. Le "gouvernement responsable" objecte à ce que ses mesures soient examinées dans des comités permanents ou sessionnels. L'ordre de la chambre sur la nomination de ces comités a été retardé plus d'une semaine à la demande des membres officiels. Il revient aujourd'hui. La pratique suivie dans le Bas-Canada place tous les membres travaillants de la chambre dans des comités où ils peuvent être le plus utiles, mais ils ne prennent l'initiative d'aucune mesure ; ils examinent seulement celles qui leur sont renvoyées par la chambre, et font des rapports qu'ils soumettent à sa décision. Le système est défavorable aux Jobs, et chaque mesure, avant d'être soumise à la chambre, est mûrement et impartialement examinée par les hommes les plus capables, qui ont une réputation à conserver comme membres d'un comité permanent.

— Les affaires n'avancent point ; le manque de comités réguliers donne lieu à beaucoup de discussions et de perte de temps à nommer des comités, et la disposition à parler ne diminue guère. On se flatte que lorsque le réglemeut sera imprimé et entre les mains de tous les membres, il sera mieux observé.